



SNUipp/FSU

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02
snu07@snuipp.fr
Site: 07.snuipp.fr

U.
F.S.U.

Privas, le 6 octobre 2016

Les co-Secrétaires départementaux

Madame Florence Liraud
Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription d'Aubenas 2
15, avenue de Serre
07 200 Aubenas

Réf: JSIEN16101

Objet: Votre mail aux écoles du 4 octobre 2016

Copie : aux enseignants de toutes les écoles de la circonscription d'Aubenas 2

Madame l'Inspectrice,

Nous sommes interpellés par de nombreuses écoles de la circonscription d'Aubenas 2 au sujet de l'hypothétique création d'un « conseil de directeurs ». Celui-ci est annoncé dans un mail que vous adressez aux écoles le 4/10/16.

Nos collègues s'interrogent sur le cadre réglementaire de celui-ci mais aussi, à la lecture de votre mail, sur sa fonction, ses compétences, son rôle et ses attributions.

Il est simple de répondre quant au cadre réglementaire. Nous vous informons que ce type de conseil n'a aucune existence légale, mais une erreur étant toujours possible, nous sommes à votre disposition si vous aviez un texte en la matière qui aurait échappé à notre vigilance. Sauf à produire ce texte et à en étudier son contenu, les convocations à ces réunions ne pourraient être officielles, celles-ci ne donneraient droit à aucun frais de déplacement, le temps de réunion et de trajet seraient du domaine privé et non décompté des 108 heures. Vous savez, sans doute, que ce volume est déjà largement dépassé par les enseignants et il n'est nul besoin de rajouter des tâches inutiles ou qui sont marquées profondément par le flou, l'imprécision, pour ne pas dire l'improvisation. Pire, étant en dehors du cadre réglementaire, aucune certitude qu'un accident sur le trajet ou au cours de ces réunions ne soit accepté en accident du travail !

Passé ce rappel légitime et indispensable aux textes, nous pouvons étudier le fond.

Vous vous instituez « Présidente » de ce conseil et indiquez d'une part que vous ne vous départirez pas « de [vos] obligations et responsabilités de [vos] mission d'IEN » et d'autre part que « la « décision », si elle apparaissait comme nécessaire, « appartiendrait exclusivement à [votre] responsabilité d'Ien, dans le cadre légal institutionnel habituel. ». Sur ce dernier aspect, nous observons que la seule fois où vous invoquez un cadre légal, c'est lorsqu'il s'agit de votre fonction ! Vous affirmez ensuite : « ce sera le conseil des directeurs de la circonscription d'Aubenas 2 », envisagez-vous de lui faire prendre des décisions ? De quelle nature (cf plus bas) ? Opposables à qui ? Comment ? Avec quelle mesure de rétorsion ?

Nous vous rappelons que, selon nos informations, faute de cadre réglementaire cette affirmation n'a aucun sens et aucune réalité.

Sur le plan organisationnel, vous indiquez :

- ✓ « je tiendrai la première réunion du conseil le mercredi 12 octobre dans l'après midi ou le jeudi 13 octobre à 18 h »,
- ✓ « je réunirai au rythme de toutes les 6 semaines », soit six réunions. Sur la base d'un temps de trajet moyen de ½ heures, cela aboutirait à un volume de 15 à 18 heures !
- ✓ « la tenue d'une réunion du « conseil » durerait 1h30 à 2 h maximum »,
- ✓ « présence obligatoire après la première réunion » ! De quel droit et de quelle autorité, dans le cadre « d'un conseil » non réglementaire qui fait appel au bénévolat (volontariat) !.

Sur le plan des compétences et attribution de ce « conseil », on note un changement descriptif et le plus grand flou est de mise. En effet, vous indiquez :

- ✓ « ce conseil aborderait les questions dont nous avons besoin ou envie d'évoquer entre nous. » Ce n'est guère explicite, mais qui fixera l'ordre du jour ? Quel sens et quelle fonction auront ces discussions ?!!!
- ✓ « il s'agit de s'écouter dans le respect mutuel réciproque, d'émettre un avis éventuellement, de se questionner, de réfléchir ensemble,... ». Nous tenons à vous affirmer, si vous en doutiez, que ce sont des activités qui font parties du quotidien de tous les enseignants. Ces activités professionnelles dans les écoles ont pour ambition de faire réussir et de proposer des apprentissages à nos élèves. Cela malgré les effectifs trop importants, le manque de RASED, l'absence de remplacement qui désorganise le travail des élèves et des enseignants, la surcharge permanente de travail et trop souvent l'absence du soutien, de reconnaissance et d'accompagnement de la hiérarchie !
- ✓ « J'écouterai ce que vous avez à me dire », Dans quel but ?

Enfin vous définissez trois principes généraux, dont l'énoncé ne saurait suffire:

- ✓ « utilité et efficacité de nos réunions », le descriptif que vous en faites n'aide guère à préciser les objectifs, les contenus, le sens de celles-ci, sans lesquelles ce premier principe s'apparente à une affirmation sans fondement,
- ✓ « Nous sommes au service du Service Public de l'Ecole et de nos élèves », très bien ! Sachez que les enseignants portent leur part d'engagement pour faire vivre ce principe chaque jour de classe, ils aimeraient que chacun dans l'institution, à sa place, assume sur tous les dossiers (carte scolaire, projet pédagogique...), avec la même passion et le même engagement, celui-ci.
- ✓ Le dernier principe évoqué à déjà été abondamment analysé dans ce courrier nous n'y reviendrons pas.

Au final, à la lecture de cette argumentation, vous ne serez pas étonnée, que nous appelions nos collègues à la plus grande vigilance avant d'envisager de s'engager dans le processus que vous proposez. Celui-ci a la vague apparence, mais en aucun cas l'ambition ni la grandeur d'un processus démocratique. Il pourrait même s'apparenter à une entreprise démagogique de division de la profession en créant, en dehors de tout cadre réglementaire, une structure aux attributions incertaines et artificielles (sur laquelle vous pourriez déclarer vous référer pour valider une décision opposable à tous les personnels d'une circonscription.) Quel que soit le sort réservé à ce conseil, sachez que vous ne pourrez pas vous y référer pour tenter d'imposer des décisions qui ne seraient pas définies réglementairement. Nous serons toujours aux côtés de nos collègues pour dénoncer et/ou pour mener les actions nécessaires pour dénier des actes au fondement incertain.

Vous avez tout moyen pour mener le débat au sein de votre circonscription, cela passe notamment par une écoute, une attention, une bienveillance et le respect des professionnels qui ne comptent jamais leur engagement auprès des élèves. Dans une société profondément marquée par les injustices, le partage de plus en plus déséquilibré des richesses, le rejet de l'autre et la volonté de mise en concurrence des citoyens, ils restent les acteurs trop isolés du vivre ensemble et de la devise nationale : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Dans l'attente de vous lire et restant attentif à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les personnels, nous vous prions de croire, madame l'Inspectrice, en notre indéfectible attachement au Service Public d'Education que nous assurons avec passion auprès de nos élèves comme nous sommes indéfectiblement attachés à combattre tout ce qui de près ou de loin induit ou insinue le venin de la division des personnels.

Elvire BOSC



Houria DELBOSC



Jimmy SANGOUARD

